



Rendons  
l'eau à  
sa nature

## SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

### Délibération n° 16/50

#### OBJET

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT (RPQS) – ANNEE 2015**

L'an deux mille seize, le vendredi 30 septembre à 19 heures 30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'AULNOY – BRUAY - FAMARS - LA SENTINELLE - MAING – MARLY - MONCHAUX - SAINT SAULVE - VALENCIENNES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique DUPIRE, Présidente du Syndicat.

**Etaient présents :** M. Gérard RENARD – M. Maxence DELEHAYE – M. Albert MORTREUX – Mme Véronique DUPIRE – M. Hervé MAILLARD – M. Philippe QUIEVREUX – M. Didier SOUDANT-DEPELCHIN – Mme Sylvie CAREMIAUX (arrivée à 19h45) - M. Jean-Michel DELANNOY – M. Henri DUMOULIN – M. Carlo DI MARCANTONIO – M. Francis BROUET – M. Stéphane DUJARDIN – M. Gérard POHU – M. Serge GAVERIAUX – M. Hervé BROUILLARD (arrivée à 19h51) – M. Jean-Marcel GRANDAME – M. Jean-Yves DEGARDIN – Mme Geneviève MANNARINO.

**Etaient absents ou excusés :** Mme Anne GOZE (pouvoir à M. Gérard RENARD) – M. Jean-Pierre FLORENT – M. Maxime LAURENT (remplacé par M. Albert MORTREUX) – M. Frédéric MUSY – M. Leonardo FATIBENE (pouvoir à M. Didier SOUDANT-DEPELCHIN) – M. Philippe BAUDRIN (pouvoir à M. Jean-Michel DELANNOY) – M. Alain MAMOLO (remplacé par Carlo DI MARCANTONIO) – M. Bernard DE MEYER – M. Loïc RUOL – M. Bernard BROUILLET – M. Guy MARCHANT – M. Jérôme LEMAN.

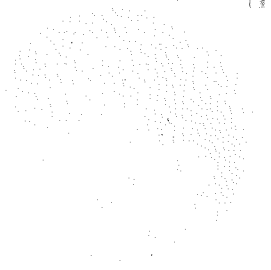
**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 28**

**Nombre de voix exprimées : 17**

**Date de la convocation :** mardi 20 septembre 2016

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe QUIEVREUX





VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « Loi Barnier » ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation du RPQS 2015 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 septembre 2016 ;

VU le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Véronique Dupire, Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :

- D'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif de l'année 2015

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Marly, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique DUPIRE



## DELIBERATION N° 16/50 – RAPPORT DE PRESENTATION

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5 et L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération (délai prolongé de 3 mois conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe »).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation du RPQS 2015 devant la CCSPL en date du 19 septembre 2016.

Vu l'exposé,

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif de l'année 2015

